



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **FIMASUCRE obtient un appui financier supplémentaire au profit des agriculteurs de la filière sucrière marocaine**

Suite à la décision du Gouvernement marocain, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, d'accorder un nouvel appui financier de 80 Dh/tonne de betterave à sucre et de 70 Dh/tonne de canne à sucre, au profit des agriculteurs de la filière sucrière sur demande de la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Sucre (FIMASUCRE), la Fédération tient à adresser ses vifs remerciements à Monsieur le Chef de Gouvernement ainsi qu'à Madame la Ministre de l'Économie et des Finances et à Messieurs le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Ministre de l'Industrie et du Commerce et le Ministre Délégué en charge du Budget.

L'objectif de cette nouvelle mesure, qui sera mise en application sur les productions des plantes sucrières à partir de la campagne 2023/2024 est double : d'une part, améliorer significativement la rentabilité, la compétitivité des cultures sucrières et les revenus des agriculteurs, et d'autre part, encourager l'expansion des surfaces cultivées, augmenter la production locale de sucre blanc et partant réduire les importations du sucre brut sur le marché international.

Cette initiative gouvernementale souligne l'importance stratégique de la filière sucrière, qui contribue à la souveraineté alimentaire du pays, assure un revenu à plus de 80.000 agriculteurs, génère annuellement plus de 5 millions de journées de travail dans les zones rurales et injecte plus de 3 milliards de dirhams dans l'économie régionale.

FIMASUCRE a également joué un rôle crucial dès le lancement de la campagne sucrière actuelle en sécurisant l'approvisionnement en semences, engrais et autres intrants essentiels aux agriculteurs pour réaliser les semis des plantes sucrières. Pour les engrais en particulier, l'urée 46 et l'ammonitrate 33,5, les prix subventionnés par l'État ont été fixés respectivement à 330 Dh et 240 Dh le quintal.

L'ensemble de ces mesures incitatives financières viennent améliorer la compétitivité et l'attractivité des plantes sucrières et renforcer la pérennité de la filière sucrière et de la souveraineté alimentaire du Royaume du Maroc.